



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2017**  
**Convocation du 20 juin 2017**

**Présents :** Mesdames : Michèle CAQUIN, Chantal DELGADO, Marion GEANT-BERSON, Dominique GRIS, Fabienne GRU.

Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, , Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Eric RADELET, Xavier TERRADE, Frédéric VANCON, Joël VANDERSTIGEL.

**Pouvoirs:** Mme Marie-Hélène DAUPTAIN à M. Jean-Michel DEBCZAK  
Mme Viviane BERNIER à Mme Michèle CAQUIN  
Mme Marie-Hélène HOFFER à Eric RADELET  
Mme Lucie LEPAGE à Mme Fabienne GRU  
Mme Djamila LASRI à M. Xavier BELAIR  
M. Richard ZADROS à M. Emmanuel PETIOT

**Secrétaire de Séance :** Mme Véronique JOLY Directrice Générale des Services

**Ouverture de Séance :** 20h45

---

**1- Elections sénatoriales**

Monsieur le Maire a exposé aux conseillers le déroulement des élections sénatoriales :

- Date de convocation des conseils municipaux imposée par l'état : 30 juin 2017
- Le Quorum doit être nécessaire. S'il n'est pas atteint : nouvelle convocation le 04 juillet 2017.
- Désignation : élections des grands sénateurs parmi les membres des conseils municipaux qui éliront les sénateurs le dimanche 24 Septembre 2017.
- Chaque liste candidate sera composée de délégués titulaires et de délégués suppléants et elle doit respecter la parité.
- Les nombres de titulaires est déterminé en fonction de l'effectif légal des membres du conseil municipal.
- Le nombre de suppléants est déterminé par le nombre de délégués élus : 3 suppléants quand le nombre de titulaires est inférieur ou égal à 5. Il faut ensuite ajouter 1 suppléant par tranche de 5 délégués.
- Nous avons 23 membres, nous devons donc élire 7 titulaires et 4 suppléants.
- Composition du bureau de vote : Le bureau de vote est composé, d'un Président, (Monsieur le Maire) assisté de 4 conseillers (les 2 plus jeunes et les 2 plus âgés) et également d'un secrétaire.
- Déroulement du vote : Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.
- Le vote se déroule à bulletin secret sans débat. L'enveloppe n'est pas obligatoire.
- Un tableau comportant les noms, prénoms, sexe, adresse date et lieu de naissance pour les candidats élus sera établi et ensuite transmis en préfecture.
- Une délibération sera établie pour concrétiser le vote.
- La secrétaire est chargée de compléter le procès-verbal qui sera ensuite remis en préfecture, où une permanence est assurée jusqu'à 23h00.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection les délégués titulaires et délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire Germain BUCHET et composé de Messieurs Thibaut FERTE, Xavier TERRADE, Joël VANDERSTIGEL, Stéphane MOURET.

Monsieur le Maire présente la liste Germain BUCHET :

**Délégués titulaires :**

Germain BUCHET  
Fabienne GRU  
Xavier BELAIR  
Michèle CAQUIN  
Frédéric VANCON  
Chantal DELGADO  
Jean-Michel DEBCZAK

**Délégués suppléants :**

Richard ZADROS  
Dominique GRIS  
Joël VANDERSTIGEL  
Lucie LEPAGE

Le Maire invite le Conseil Municipal à la désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Le bureau électoral procède, en présence des membres du Conseil Municipal au dépouillement du vote qui donne les résultats ci-après :

Nombre de votants :	vingt-trois
Nombre de suffrages déclarés nuls :	un
Nombre de votes blancs :	deux
Nombre de suffrages exprimés :	vingt

Le bureau électoral proclame les élus suivants :

<u>Délégués titulaires :</u>	<u>Délégués suppléants :</u>
Germain BUCHET	Richard ZADROS
Fabienne GRU	Dominique GRIS
Xavier BELAIR	Joël VANDERSTIGEL
Michèle CAQUIN	Lucie LEPAGE
Frédéric VANCON	
Chantal DELGADO	
Jean-Michel DEBCZAK	

**Approuvé à l'unanimité  
Délibération n° 60/17**

## **2- Divers**

### **Terrain Margotteau – Adoption du principe de la TVA sur marge**

La commune avait acheté la parcelle 350.000 euros. Courant juillet elle sera revendue 526.800 euros à la société ELGEA.

Le Conseil Municipal adopte le principe de répercuter la TVA sur marge de la revente de terrain à ELGEA.

**Approuvé à l'unanimité  
Délibération n° 61/17**

Fin de séance : 22 heures

Secrétaire de séance,  
Véronique JOLY.

Le Maire,  
Germain BUCHET.